

COMPTE - RENDU DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 14 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept et le quatorze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 8 décembre 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Joëlle RENOUD, Maire.

Présents : M. CHARDIGNY Jean-Pierre, M. CHARVET Thierry, Mme FRISE Nathalie, M. GOYON René, Mme GREMY Annick, Mme GUILLET Maryse, M. LAMPS Arnaud, M. LORIN Christian, M. MARTIN Olivier, Mme MEROT Fabienne, M. MINGRET Bruno, M. MOLEY Bernard, M. NAVORET Daniel, Mme NUGUET Agnès, Mme SOMMIER Clotilde, Mme THILLET Alexandra, Mme VILLARD Marie-Claire

Excusée : Mme HOURLIER Claire

A été élue secrétaire de séance : Mme GREMY Annick

1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 16 NOVEMBRE 2017 :

Approbation à l'unanimité des membres présents du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2017.

2 – DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS n° 02/2017 :

Certains comptes budgétaires nécessitent d'être davantage provisionnés sur l'exercice 2017. Il convient de procéder à des virements de crédits depuis les comptes réservés aux dépenses imprévues :

- subvention de l'OGEC : + 774 €,
- voirie : + 4 000 €
- aménagement des eaux pluviales de la rue du stade : + 6 550 €,
- installation d'un poteau incendie au Carron : 2 160 €.

D'autre part, une modification de compte doit être actée pour les travaux d'aménagement de la rue du stade.

Approbation à l'unanimité des membres présents de la décision modificative de crédits n° 02.

3 – CONTRAT DE MAINTENANCE MICROBIB :

Le contrat de maintenance du logiciel de la bibliothèque (MICROBIB) arrive à échéance. Ce contrat annuel prévoit l'assistance, le dépannage à distance et la mise à jour du logiciel. Son coût est de 249 € pour l'année à venir .

Approbation à l'unanimité des membres présents du renouvellement du contrat de maintenance MICROBIB pour un montant de 249 €.

4. INTERVENTION MUSICALE AU REPAS DES AÎNÉS :

Le repas des aînés du C.C.A.S. aura lieu le samedi 13 janvier 2017. Précédemment, la municipalité, adhérente au GUSO, payait l'intervenant musical du repas des aînés et demandait ensuite le remboursement au C.C.A.S. Or il s'avère que le C.C.A.S. est lui-même adhérent au GUSO. Il est donc proposé au Conseil Municipal de laisser le C.C.A.S. s'acquitter directement de la facture.

Approbation à l'unanimité des membres présents du règlement de l'intervenant musical du repas des aînés par le C.C.A.S.

5 – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 46/2017 : ACHAT VÉHICULE CPI DE CORMORANCHE-SUR-SAÔNE :

Lors du conseil municipal du 16 novembre dernier, la délibération 46/2017 actait l'achat du véhicule Mercedes Vito au CPI de Cormoranche-sur-Saône pour le CPINI de Grièges. Or, ce véhicule n'appartient pas au CPI de Cormoranche-sur-Saône, mais à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Cormoranche-sur-Saône. Il convient donc de modifier la délibération en ce sens.

Approbation à l'unanimité des membres présents de la modification de la délibération 46/2017.

6 – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU POTABLE DU SYNDICAT VEYLE CHALARONNE :

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable du syndicat Veyle Chalaronne pour l'exercice 2016 est consultable en mairie.

Il précise notamment que le syndicat dessert 15 195 habitants répartis sur 14 communes. La longueur du réseau s'élève à 312 kilomètres. Le bilan du rapport fait état d'une eau de bonne qualité.

7 – DATES DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des dates des prochains conseils municipaux :

- 18 janvier 2018 ; 22 février 2018 ; 29 mars 2018 ; 19 avril 2018 ; 17 mai 2018.

8 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS :

8.1 – COMMISSION COMMUNAUTAIRE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

M. Thierry CHARVET, délégué à la commission communautaire Aménagement du Territoire et Développement Économique, rapporte que le projet de logistique Carrefour au Champ du Chêne est en passe d'être signé, toutes les études étant sur le point d'aboutir. D'autre part, des travaux de voirie seront réalisés dans les zones La Fontaine et Les Teppes. Enfin, les travaux de l'Intermarché dans la zone des Devets vont démarrer.

8.2 – COMMISSION COMMUNAUTAIRE TOURISME

M. Daniel NAVORET, délégué à la commission communautaire Tourisme, rapporte que l'année 2017 est une année record pour la base de loisirs Pierre Thorion avec 47 678 entrées. La mise en place de la taxe de séjour (0.50 €/ adulte) a permis de récolter 5 000 €. Cette année, le sable de la plage a été renouvelé et le poste de secours rénové. Les violents orages ont causé quelques dégâts : destruction de la pergola du restaurant et du snack, chutes d'arbres. Les projets pour l'année 2018 sont : la réfection de l'aire de jeux, l'achat du parking, l'amélioration des bâtiments de l'accueil, l'agrandissement des cuisines du restaurant. D'autre part, il est demandé à chaque commune de réfléchir à la mise en place d'un parcours pédestre de 35 à 40 minutes pour faire découvrir chaque village.

Enfin, un groupe de travail, dont M. Daniel NAVORET fait partie, a été créé pour l'étude de la via Saona.

8.3 – COMMISSION COMMUNAUTAIRE AFFAIRES SOCIALES

Madame Annick GRÉMY, déléguée à la commission communautaire Affaires Sociales, rapporte une brève présentation de la Mission Locale Jeunes, association qui prend en charge les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire. Cette association, qui obtient de très bons résultats, permet à ces jeunes d'accéder à un emploi ou de trouver une formation qualifiante adaptée à leurs projets.

D'autre part, la Maison de Service Au Public étend son champ d'action. Outre les partenaires officiels (Pôle Emploi, CAF, CARSAT, MSA, CPAM), il est désormais possible de faire toutes sortes de démarches administratives.

Enfin, la Communauté de Communes envisage d'acquérir un local à Pont-de-Veyle qui permettrait d'accueillir Cantonaide, une Vestiboutique et un écrivain public de la Croix Rouge et, pourquoi pas, un Espace de Vie Sociale, à condition qu'une association locale décide de porter le projet.

9 – QUESTIONS DIVERSES :

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Marilyn CLÉMENT souhaite créer une chorale pour les jeunes (12 ans et plus). Elle en assurerait la direction bénévolement et les séances pourraient se tenir tous les 15 jours, le lundi soir, au Local Jeunes. Il convient de réfléchir si une association existante peut porter le projet ou si une nouvelle association doit être créée.
- Deux médailles seront remises lors de la cérémonie des vœux de la municipalité. Mme Maryse GUILLET se charge de les faire graver.

 Maire Joëlle RENOUD